



APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°006/AONO/C.GOBO/CIPM-TRI/2023
DU 22/03/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE DE
1.50m x 230m SUR LE FLEUVE DE MOULFOU (PREMIERE PHASE), DANS L'ARRONDISSEMENT DE GOBO,
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINADERR
EXERCICE 2023,
Imputations : 57 30 186 641314 522490 921
Autorisation de dépense : IY04030

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de GOBO, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux construction d'une passerelle de 1.50m x 230m sur le fleuve de Moufou (première phase), dans l'Arrondissement de GOBO, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- Installation de Chantier;
- Amenée et repli du matériel ;
- Débroussaillage ;
- Abattage d'arbres;
- Mise en forme de la plate-forme
- Construction de la passerelle

3. Participation et orlaine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction et du Génie-Civil.

En outre, ces sociétés, entreprises ou groupement d'entreprises ne doivent pas être adjudicataires de plus de trois marchés de l'exercice 2023 non réceptionnés dans le Département du Mayo-Danay.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Exercice 2023.

Imputations : 57 30 186 641314 522490 921
Autorisation de dépense : IY04030

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de GOBO, de 07 heures à 15h heures

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de GOBO, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de quarante-cinq mille Francs (45 000) francs CFA, auprès de la Recette Municipale de GOBO.

7. Présentation des offres :

131256V09

- > L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- > L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- > L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée contenant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause (éventuellement le n° du lot sollicité). Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous pli fermé, à la Commune de GOBO, au plus tard le 14/04/2023 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention:

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 008/AONO/C.GOBO/CIPII-TRJ2023
DU 22/03/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE DE
1.50m x 230m SUR LE FLEUVE DE MOULFOU (PREMIERE PHASE), DANS L'ARRONDISSEMENT DE GOBO,
DEPARTEMENT DU MAYODANAY - REGION DE L'EXTRÊME-NORD

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra, joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de sept cent mille (700 000) de francs CFA, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 14/04/2023 à 14 heures précises dans la salle de réunions de la Commune de GOBO, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

13. Evaluation des offres:

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{re} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Pièces administratives

- Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- Pièce falsifiée ou non authentique.
- Absence de pièce attestant de la Réalisations d'un projet similaire ;

Offres techniques

- Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- chiffres d'affaires dans les bâtiments et travaux publics (BTP) au cours des trois dernières années inférieurs à vingt millions (20 000 000) de francs CFA ;
- Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- Non satisfaction, au moins à trente-deux (32) critères essentiels sur quarante-six (46)

Offres financières

- Offre financière incomplète;
- Pièces non conformes;
- Omission dans l'offre d'un prix unitaire quantifié;
- Absence d'un sous-détail des prix.
- Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

14. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de GOBO, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de GOBO.

Gobo, le 22 Mars 2023
Le Maire de la Commune de
GOBO,
(Autorité Contractante)

Ampliations:

- PREFET MAYO DANAY
- SOPEGAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DD/MINADER/MD
- DDTP/MD
- DD/MAP/MD (pour information)
- CIPM/C-GOBO
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)

